

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 09 NOVEMBRE 2015

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **09 novembre 2015 à 20h00**.

## SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire  
MM. Pascal Théroix, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Bouchard, conseillère  
  
M<sup>me</sup> Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 4 citoyens

### 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### 2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

15-11-168

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;  
Il est proposé par le conseiller Yves Plante  
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard  
Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

15-11-169

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Pascal Théroix

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

## DÉPÔT

### 5. Dépôt du rapport du maire 2015

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, monsieur le maire dépose son rapport concernant la situation financière de la municipalité. Dans son rapport, il traite des derniers états financiers, du rapport du vérificateur de la municipalité, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers du présent exercice et les orientations générales du prochain budget et de ses immobilisations. Le rapport du maire sera distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire.

## DÉPÔT

### 6. Dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport sur les états financiers au 31 octobre 2015

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer un état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice, ainsi que deux états comparatifs, indiquant d'une part les revenus et dépenses effectués, et d'autre part, ceux prévus au budget.

## DÉPÔT

### 7. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - Novembre 2015

Conformément à l'article 357 de la *loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, tout élu doit dans les 60 jours de son élection et à chaque année, déposer devant le conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et celui de la municipalité régionale de comté où siège le maire de la municipalité et dans les personnes morales, les sociétés et les entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Les déclarations d'intérêts des élus sont déposées.

## AVIS

### 8. Avis de motion – Règlement numéro 06-2015 établissant le taux de la taxe foncière générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2015

Le conseiller Réjean Gamelin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 06-2015 établissant le taux de la taxe foncière générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2016.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera présenté au moins deux (2) jours avant son adoption, à tous les membres du conseil.

## 15-11-170

### 9. Attribution des responsabilités des membres du conseil de novembre 2015 à novembre 2016

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE les conseillers suivants soient nommés responsables des dossiers spécifiques à leur nomination afin de représenter la Municipalité de Saint-François-du-Lac aux différents conseils d'administration.

<b>ÂGE D'OR</b>	Pierre Yelle Réjean Gamelin
<b>AGRICULTURE</b>	Yves Plante
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE</b>	Pascal Théroux Yves Plante
<b>COMITÉ D'ENTRAIDE DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)</b>	Daniel Labbé Jean Duhaime
<b>COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)</b>	Daniel Labbé Réjean Gamelin
<b>COMITÉ ZIP DU LAC ST-PIERRE (Zone intervention prioritaire Lac St-Pierre) (substitut)</b>	Pierre Yelle Jean Duhaime
<b>OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC</b>	Jean Duhaime Réjean Gamelin Julie Bouchard
<b>MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC</b>	Jean Duhaime
<b>MAISON DES JEUNES DU BAS ST-FRANÇOIS (substitut)</b>	Réjean Gamelin Pascal Théroux
<b>PLAN D'URGENCE</b>	Daniel Labbé Pierre Yelle Yves Plante Réjean Gamelin
<b>POLITIQUE FAMILIALE (Comité famille &amp; Maison Lien de la famille)</b>	Julie Bouchard
<b>RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS ST-FRANÇOIS (substitut)</b>	Jean Duhaime Julie Bouchard Yves Plante
<b>RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE ST-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)</b>	Pierre Yelle Réjean Gamelin Jean Duhaime
<b>RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS ST-FRANÇOIS (substitut)</b>	Pascal Théroux Daniel Labbé
<b>VOIRIE MUNICIPALE</b>	Pierre Yelle Daniel Labbé Réjean Gamelin
<b>« VÉLO SUR LA RIVIÈRE » PONTON</b>	Pierre Yelle Pascal Théroux
<b>COOPÉRATIVE DE SANTÉ SHOONER-JAUVIN</b>	Daniel Labbé
<b>COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC</b>	

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## **Membres du conseil du CDL:**

Peggy Péloquin, secrétaire  
Jean Duhaime, pro-maire  
Daniel Labbé, conseiller  
Pascal Thérooux, conseiller  
Martine Meynieu, citoyenne  
Isabelle Lefebvre, citoyenne  
Steve Rouillard, citoyen  
Valérie Lavoie, citoyenne  
Yves Plante, substitut

## **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

### **Membres du conseil :**

Pascal Thérooux, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller

### **Membres d'office :**

Pierre Yelle, maire  
Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou  
Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe  
Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et personne-ressource

### **Citoyens de la municipalité :**

Jacques Chagnon  
Guy Gouin  
Jacques Morvan

QUE les présentes attributions soient confiées pour une période de douze (12) mois et prennent effet à compter des présentes;

QUE les signataires à la Caisse Populaire Desjardins du Bas Saint-François sont les suivants :

Maire : Pierre Yelle  
Pro-maire : Jean Duhaime  
Secrétaire-trésorière : Peggy Péloquin  
Secrétaire-trésorière adjointe : Hélène Latraverse

Pour l'accomplissement de leur mandat, les représentants possèdent tous les pouvoirs dévolus par les Lois municipales et les autres Lois.

**15-11-171**

## **10. Maison des jeunes du Bas Saint-François – Renouvellement du bail pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT qu'un bail a été conclu entre la municipalité et la Maison des jeunes du Bas Saint-François, pour le local situé au 10-A rue du Centre-Communautaire;

CONSIDÉRANT que le bail vient à échéance le 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER le bail pour une période d'un (1) an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 et ce, aux conditions déterminées au bail signé entre les parties pour un montant de 225,00 \$ par mois;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer ledit bail.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

15-11-172

## 11. Avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales et/ou scolaires

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière d'une municipalité locale doit préparer dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant la liste des personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales ainsi qu'un état du montant des taxes scolaires dues si un état des arrérages a été remis à temps par le directeur général de la commission scolaire concernée. (a.1022 CM);

CONSIDÉRANT qu'une somme de 50 597,07 \$ en capital, intérêts et pénalités est dû au 09 novembre 2015 sur les biens-fonds imposés pour les exercices 2013, 2014 et 2015 et qu'un montant additionnel en capital de 61 570,33 \$ est également à échéance pour l'exercice 2015 par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 178,22 \$ en capital, intérêts et frais est dû au 09 novembre 2015 pour les exercices 2013, 2014 et 2015 à la Commission scolaire de la Riveraine par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité approuve cet état;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'un avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires soit transmis à toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les exercices financiers 2012 à 2015.

15-11-173

## 12. Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2016

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le conseil municipal de Saint-François-du-Lac tiendra le mardi 15 décembre 2015 à compter de 19h00 au 400, rue Notre-Dame, une séance publique sur l'adoption des prévisions budgétaires 2016 et du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

15-11-174

## 13. Fermeture du bureau – Période des fêtes et date de la première séance du conseil 2016

CONSIDÉRANT qu'il sera opportun de fermer les bureaux administratifs du 18 décembre 2015 à compter de midi jusqu'au 03 janvier 2016 inclusivement;

CONSIDÉRANT que les congés payés par le conseil municipal, pour les employés permanents à temps plein, sont aux nombres de 3 jours à Noël et de 2 jours au Nouvel An pour un total de 5 jours;

CONSIDÉRANT que les cinq autres jours ouvrables seront compensés par la banque de temps ou les journées de maladie non écoulées;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les employés écoulent leurs journées de maladie ou leurs heures accumulées pendant la période de fermeture du bureau afin d'avoir la même rémunération que toutes les semaines précédentes;

QUE cette solution est plus avantageuse pour la municipalité, puisque l'ouverture du bureau pendant la période des fêtes, occasionnerait le versement de salaires réguliers en plus des journées de maladie en banque au 31 décembre 2015;

DE FERMER les bureaux administratifs du 18 décembre 2015 à compter de midi jusqu'au 03 janvier 2016 inclusivement;

D'INFORMER les citoyens par le biais du bulletin municipal des dates de fermeture du bureau et de la date de la première séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 11 janvier 2016.

**15-11-175**

## **14. Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska – Plan de partenariat 2016**

CONSIDÉRANT que l'Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska propose un plan de partenariat pour une période d'un an, soit 2016;

CONSIDÉRANT que le coût pour le plan partenaire 2016 est de 230 \$, le tout plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les publicités relatives au plan partenaire de notre municipalité traitent principalement de l'activité « Vélo sur la Rivière » administrée à même les dépenses du budget ponton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**15-11-176**

## **15. Régie d'incendie Pierreville – Saint-François-du-Lac – Adoption du budget 2016**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la « Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac » a adopté, lors d'une séance tenue le 16 septembre 2015, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 au montant de 344 456 \$;

CONSIDÉRANT que la quote-part des municipalités membres est de 231 456 \$ au total et que pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac la quote-part s'élève à 67 842 \$ pour 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal entérine le budget adopté par le conseil d'administration de la « Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac » pour l'exercice financier 2016 au montant de 344 456 \$;

DE RÉSERVER au budget 2016 un montant de 67 842 \$ pour notre quote-part.

**15-11-177**

**16. Ghislaine Gamelin – Signature du contrat pour l'entretien ménager de l'édifice municipal**

CONSIDÉRANT que la municipalité est un organisme municipal public;

CONSIDÉRANT que l'entretien ménager de l'édifice municipal est donné par l'entremise de représentants autonomes assumant les risques financiers inhérents à leurs opérations;

CONSIDÉRANT que madame Ghislaine Gamelin offre à nouveau ses services comme travailleuse autonome pour un contrat de 2 ans;

CONSIDÉRANT que l'entretien du 1<sup>er</sup> étage est de 70,00 \$ par semaine et que l'entretien de la salle du conseil est de 55,00 \$ par mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER le contrat de l'entretien ménager de l'édifice municipal à madame Ghislaine Gamelin, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 et ce, aux conditions déterminées dans le contrat signé entre les parties;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-495 « Entretien ménager » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

**15-11-178**

**17. Anne Lachapelle – Signature de contrat pour l'entretien ménager de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT que la municipalité est un organisme municipal public;

CONSIDÉRANT que la municipalité offre à ses contribuables un service de bibliothèque publique, disponible à son édifice situé au 480, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que l'entretien ménager de cet emplacement est donné par l'entremise d'une représentante autonome assumant les risques financiers inhérents à ses opérations;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord pour utiliser les services de madame Anne Lachapelle et qu'il désire renouveler le contrat pour l'entretien ménager de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que l'entretien ménager de la bibliothèque représente un montant à payer de 30,00 \$ par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER le contrat de l'entretien ménager de la bibliothèque, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 et ce, aux conditions déterminées dans le contrat signé entre les parties;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-702-30-527 « Entretien d'immeuble » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

**15-11-179**

### **18. Lien maison de la famille – Contribution 2015 (rés.)**

CONSIDÉRANT que le lien maison de la famille demande une contribution financière;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs familles de Saint-François-du-Lac qui fréquentent cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 250,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**15-11-180**

### **19. G.D.G. Environnement Ltée – Demande de certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2016 à 2020**

CONSIDÉRANT que la firme G.D.G. Environnement Ltée a besoin d'une autorisation pour présenter au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la firme G.D.G. Environnement Ltée à présenter au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) une demande de certificat d'autorisation au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2016 à 2020.

**15-11-181**

**20. Nomination de la secrétaire-réceptionniste – Poste permanent – Suivi de la résolution numéro 15-07-130**

CONSIDÉRANT que madame Martine Nadeau, a été nommée secrétaire-réceptionniste par la résolution numéro 15-07-130, et que sa période d'essai s'est terminée vendredi le 6 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 09 novembre 2015, le conseil municipal devait prendre une décision, quant à l'engagement permanent de madame Martine Nadeau;

CONSIDÉRANT que mesdames Peggy Péloquin et Hélène Latraverse, recommandent au conseil municipal d'engager définitivement madame Martine Nadeau, comme secrétaire-réceptionniste de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT qu'après trois mois de service, les employés municipaux peuvent adhérer au RREMQ et à l'assurance-collective, offert par l'employeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENGAGER madame Martine Nadeau comme employée et secrétaire-réceptionniste de la Municipalité de Saint-François-du-Lac en permanence;

D'OFFRIR la participation au RREMQ et à l'assurance-collective offert par l'employeur.

**15-11-182**

**21. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 02-2010 au montant de 91 300 \$ - Adjudication de l'émission**

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Théroux

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac accepte l'offre qui lui est faite par le Centre financier aux entreprises Desjardins pour son emprunt de 91 300 \$ par billets en vertu du règlement numéro 02-2010, au prix de 100 et échéant en série de 5 ans comme suit :

17 100 \$	3.385 %	16 novembre 2016
17 600 \$	3.385 %	16 novembre 2017
18 200 \$	3.385 %	16 novembre 2018
18 900 \$	3.385 %	16 novembre 2019
19 500 \$	3.385 %	16 novembre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables au Centre financier aux entreprises Desjardins.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**15-11-183**

**22. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 02-2010 au montant de 91 300 \$ - Modalités de l'émission**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac se propose d'emprunter par billets le solde de 91 300 \$ en vertu du règlement numéro 02-2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe, s'il y a lieu;

QUE les billets seront datés du 16 novembre 2015;

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15 %, payable semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 17 100 \$
2. 17 600 \$
3. 18 200 \$
4. 18 900 \$
5. 19 500 \$ (final)

QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme de cinq (5) ans à compter du 16 novembre 2015 en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu.

**15-11-184**

**23. Approbation du contrat relatif au contrôle biologique des mouches noires 2016 à 2020 - Ville de Drummondville**

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville a octroyé le contrat à la firme G.D.G. Environnement Ltée, en octobre dernier, pour le contrôle biologique des mouches noires pour une durée de cinq (5) ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le montant total du contrat est de 3 035 340 \$ dont 2 033 677,80 \$ pour Drummondville et 1 001 662,20 \$ pour les autres municipalités participantes, le tout, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a demandé aux municipalités participantes soit : Saint-Pie-de-Guire, Saint-Elphège, Pierreville, Saint-Bonaventure et Odanak, une résolution autorisant le renouvellement du contrat pour une durée de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER l'octroi de contrat par la Ville de Drummondville à G.D.G. Environnement Ltée relatif au contrôle biologique des mouches noires pour une durée de cinq (5) ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ACHEMINER aux autres municipalités participantes le montant à budgéter pour l'année 2016, soit 200 332,44 \$, taxes incluses, et réparti en pourcentage selon le nombre d'unité du sommaire du rôle de chacune.

**15-11-185**

### **24. Régie Intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François – Adoption du budget 2016**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 au montant de 363 254 \$;

CONSIDÉRANT que notre quote-part municipale s'élève à 130 699 \$ pour l'année 2016, soit 111 334 \$ pour les dépenses de fonctionnement, et 19 365 \$ pour les immobilisations;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le budget adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François pour l'exercice financier 2016, au montant de 363 254 \$;

D'ACCEPTER la quote-part de 2016 au montant de 130 699 \$;

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2016 une contribution égale à 130 699 \$.

**15-11-186**

### **25. Ventilation et isolation pour le toit du centre communautaire – Mandat à Cartier Chauffage**

CONSIDÉRANT que monsieur Réal Cartier offre ses services pour les travaux de ventilation et d'isolation de l'entre-toit de l'édifice du centre communautaire, au coût de 2 929,00 \$ plus les taxes applicables, incluant les pièces et main d'œuvre mais à l'exception du raccordement électrique;

CONSIDÉRANT qu'il faut également fournir la tôle pour le toit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de Cartier Chauffage;

DE FOURNIR la tôle pour le toit;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 «Entretien centre communautaire» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## 26. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière adjointe fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

## 27. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

## 28. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Pierre Yelle, maire, fait un résumé de ses activités du mois d'octobre.

15-11-187

## 29. COMPTES À PAYER

### COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2015

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
5419	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	221.74
5420	Accommodeur St-François (Essence)	237.21
5421	Alarme 2200 (Surveillance alarme au 400 Notre-Dame - 1 an)	218.45
5422	Annonceur (L)(Avis public - Dépôt du rôle)	198.68
5423	Aquatech (Honoraires professionnels)	908.61
5424	Archambault Judith (Remboursement pour Jérémy Allard)	66.25
5425	BPN Environnement (Loc. 2 Toilettes du 1 sept. au 1 oct. 2015)	770.34
5426	Buropro Citation (Entretien photocopieur 3 mois et fournitures)	260.70
5427	Courchesne Guylaine (Remboursement Marcel Descoteaux)	66.25
5428	Deschênes & Fils Ltée (Valve pour usine)	317.11
5429	Éditions Yvon Blais (Mise à jour - Loi sur la fiscalité)	137.50
5430	Équipements Raydan (Location d'équipements)	449.71
5431	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transport - poste)	356.89
5432	Fonds de l'information foncière (Droits mutations – Oct. 2015)	44.00
5433	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Octobre)	405.00
5434	GDG Environnement (Mouches noires 4/4 vers.)	19 223.19
5435	Gosselin Georges (Gazon aire de repos Haut-de-la-Rivière)	500.00
5436	Groupe Environex (Analyse d'eau usée - Octobre)	510.07
5437	Huissiers Steve Pinard (Honoraires Professionnels)	176.64
5438	Hydro-Québec (Éclairage public)	1 228.38
5439	Hydro-Québec Autres Revenus (Enlèvement lumineux - Rte 132)	165.56
5440	Marina Mr B. (Essence et entretien ponton)	917.33
5441	Martech (Panneaux)	3 374.53
5442	Micro-Experts (Soutien informatique bibliothèque)	34.49
5443	MRC Nicolet -Yamaska (Frais Cours d'eau)	933.71
5444	Niquet Marcel (Fournitures de travail)	287.60
5445	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	147.38
5446	Pavage 132/9254-8965 Qc (Rapiéçage)	2 546.13

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5447	Régie Incendie (Interv.110 rte 143, 532 G-T et École)	2 259.07
5448	Les Serres aux jardins de Laura (Pelouses et plates-bandes)	3 570.35
5449	SQAE Ministère des finances (Dette cap. & int.-Par. et Vil.)	8 373.80
5450	St-Pierre Chantal (Remboursement Amélia et Jeanne Frechette)	200.00
5451	Stelem (Entretien bornes-fontaines)	1 139.12
5452	Techniserv A.G. inc. (Termostat contrôle -Usine)	278.23
5453	Vacuum D.L. inc. (Service de vacuum - Regard d'égout)	1 466.80
5454	Ville de Sorel-Tracy (ouverture de dossier)	80.00
5455	Piché Paul (Allocation cellulaire - Novembre 2015)	25.00
5456	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Novembre 2015)	10 893.05
5457	Guévremont Laurent (Pelouse - 2e/2 versement été 2015)	3 104.33
5458	Régie Incendie Pierreville - St-François (Quote-part nov. 2015)	16 284.86
5459	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part nov. 2015)	13 240.67
5460	Financière Banque Nationale (Int.+cap. - Aqueduc Lachapelle)	18 117.00
5461	Financière Banque Nationale (Remb. Cap. Aqueduc Lachapelle)	91 300.00
5462	Entreprises d'électricité D.A. Inc. (Entretien luminaires de rues)	439.20
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>205 253.19</b>

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

#### CH # FOURNISSEURS

5403	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – Sept.2015)	5 943.72
5404	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Septembre 2015)	2 335.82
5405	Hydro-Québec (Éclairage public - Septembre)	1 040.18
5406	Moisson Mauricie Centre-du-Québec (Contribution 2015)	200.00
5407	Royaume Luminaire (Remplacement verre luminaire)	34.49
5408	Éditions Yvon Blais inc. (Mise à jour - Loi sur la fiscalité)	99.70
5409	Pompes JP (Les) (Pièces pour dégrilleur - Usine)	578.32
5410	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations – Sept. 2015)	36.00
5411	FQM (Formation Pierre Yelle)	304.68
5412	Ghislaine Lachapelle (Achat de livres bibliothèque)	391.07
5413	Hydro-Québec (Éclairage édifices)	2 444.78
5414	Croix Bleue Médiavie (Assurance collective - Novembre 2015)	1 434.45
5415	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - octobre 2015)	101.64
5416	Bell Canada (Téléphones édifices - Octobre 2015)	782.26
PPA	RREMQ (Octobre 2015)	1 824.78
5417	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - octobre 2015)	2 752.37
5418	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – oct. 2015)	6 999.39
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>27 303.65</b>

### DÉBOURSÉS OCTOBRE 2015

Salaires octobre 2015	17 675.80
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>	<b>17 675.80</b>

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin  
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard  
Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D' AFFECTER les postes budgétaires concernés;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2015 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

## **30. Période de questions**

➤ Aucune question

## **31. Conclusion**

**15-11-188**

## **32. Levée de la séance**

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Yves Plante  
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h40.

---

*Pierre Yelle*  
*Maire*

---

*Hélène Latraverse*  
*Secrétaire-trésorière adjointe*